

en développement à réaliser leurs objectifs de développement social et économique. Les institutions multilatérales de développement comptent principalement sur environ 16 pays développés pour obtenir les fonds dont elles ont besoin afin de promouvoir le développement par l'octroi de prêts et de subventions à presque tous les pays en développement du monde. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de conditions liées à l'octroi de ces fonds aux institutions de développement; elles sont donc libres de prêter ces fonds en fonction de leurs plans et de leurs priorités. Les emprunteurs peuvent ainsi se procurer des biens et des services par le mécanisme des appels d'offres internationaux. Les fournisseurs éventuels doivent rechercher activement le plus tôt possible de telles possibilités d'appels d'offres. Sinon, ils risquent de rencontrer des spécifications d'offre qui favorisent leurs concurrents.

Par son programme multilatéral, l'ACDI apporte une contribution substantielle à un certain nombre d'institutions multilatérales de développement. L'ACDI sert notamment de "chef de file" pour la participation du Canada à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque de développement des Caraïbes, à la Banque africaine de développement, à la Banque asiatique de développement et aux institutions des Nations Unies. Le ministère des Finances est, pour sa part, "le chef de file" pour la participation du Canada à la Banque mondiale, mais consulte l'ACDI pour les questions de politique et de programme. Les contributions du Canada à ces institutions représentent quelque 35% de l'ensemble de son aide publique au développement.

Les entreprises canadiennes trouveront, à la section II, une description détaillée des fonctions de chacune de ces institutions et de la façon dont elles décaissent leurs fonds.

Le programme de coopération industrielle

L'ACDI gère également un programme de coopération industrielle dont 58.6 millions de dollars pour l'exercice 1989-1990.

Le programme appuie financièrement les efforts des entreprises canadiennes pour établir des relations commerciales durables avec leurs homologues des pays en développement sous forme d'entreprises conjointes, d'investissements directs, de contrats de gestion, d'accords de licence et d'assistance technique. Des contributions sont accordées pour réaliser des études exploratoires fournissant des analyses préliminaires des projets envisagés. Les études de viabilité venant établir des analyses économiques, commerciales et juridiques détaillées de projets éventuels peuvent être admissibles à des contributions plus importantes.

Le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) s'adresse davantage aux experts-conseils et vise à faire participer des sociétés canadiennes au tout début de projets qui seront financés par des institutions de développement multilatérales. Le MCP permet l'appui financier d'études de pré-faisabilité de projets d'investissement.

Le Mécanisme canadien de transfert des techniques permet par ailleurs aux entreprises canadiennes de mettre à l'essai et d'adapter des techniques dans des pays en développement en vue d'établir une coopération à long terme avec leurs homologues de ces pays.

2. Le programme des initiatives nationales

Le programme bilatéral

Par l'entremise du programme bilatéral de l'ACDI, le Canada contribue directement au développement de certains pays du Tiers monde. L'aide bilatérale, qui représente environ 40% de l'ensemble des décaissements de l'ACDI, s'adresse à environ 30 pays en développement. Ce programme peut prendre diverses formes, décrites sommairement ci-dessous.

L'aide-projets

L'assistance peut porter sur certains projets qui comprennent des services d'ingénierie, de la formation technique ou de la fourniture d'équipement pour la construction d'importantes installations. L'équipement et les services destinés aux projets sont largement fournis par les entreprises canadiennes retenues selon les lois de la concurrence. Les projets entrepris par l'ACDI touchent de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, l'énergie, le transport, les ressources humaines et la formation, la foresterie, la santé, les communications et l'extraction minière.

L'aide-programme et les lignes de crédit

L'aide peut également être moins localisée et prendre la forme de l'aide relative aux programmes et de lignes de crédit. L'aide relative aux programmes fournit au gouvernement d'un pays bénéficiaire les biens nécessaires pour appuyer divers projets de développement. Une ligne de crédit générale permet aux pays bénéficiaires d'acheter à des fournisseurs canadiens une vaste gamme d'équipements et de services répondant à leurs objectifs prioritaires en matière de développement.

Les programmes sectoriels

L'aide sectorielle fournit de l'équipement et des services dans les grands domaines de compétence du Canada, tels que l'agriculture, le transport, l'électricité et les communications, en vue de mettre en valeur un secteur précis que le pays bénéficiaire juge prioritaire.

Les études de faisabilité et les études techniques détaillées

A l'appui des nombreux programmes décrits ci-dessus, l'ACDI finance également des études de faisabilité et des études techniques détaillées pour des projets de grande valeur sur le plan du développement.

L'aide humanitaire

L'aide humanitaire vise à atténuer les effets immédiats de désastres naturels ou d'origine humaine, tels que les inondations, les tremblements de terre et les guerres civiles, par le don d'espèces, de produits de base et de fournitures médicales, la prestation de services de transport aérien, surtout aux institutions spécialisées des Nations Unies ou aux organisations non gouvernementales (ONG).

L'aide alimentaire bilatérale et multilatérale

L'aide alimentaire vise à apaiser la faim et elle peut être utilisée à diverses fins de développement: notamment à faire en sorte que l'aide alimentaire soit acheminée aux groupes vulnérables sur le plan de l'alimentation, créer des emplois, fournir de l'aide alimentaire d'urgence, générer des fonds aux fins de développement de l'agriculture et assurer un soutien à la balance des paiements des pays bénéficiaires.

Certains des types d'assistance décrits ci-dessus sont généralement accordés sous forme de contri-